

acte publié le 06.12.2023
9- autres domaines de compétences

9.1- autres domaines de
compétences des communes

N° 233-2023

DECISION du MAIRE

Conventionnement avec le Lycée Agricole de Tourville sur Pont-Audemer

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 101-2022 portant délégation au Maire,

CONSIDERANT que les animations « Calendrier de l'Avent » sont inscrites à la programmation 2023 de l'axe Familles du projet de Centre Social de la Ville de Pont-Audemer,

CONSIDERANT qu'il convient de recourir à des partenariats pour assurer des interventions,

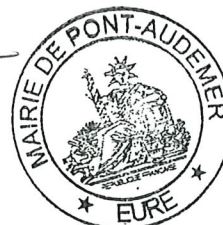
DECIDE de signer une convention avec le Lycée Agricole privé (LAP) de Tourville sur Pont Audemer, 1711 Route de Lisieux, 27500 Tourville sur Pont Audemer, représentée par Madame LIEVENS Guylaine, cheffe d'Etablissement pour la mise en place d'un atelier décoration de donuts et découverte du chocolat, le Jeudi 07 décembre 2023, à titre gracieux.

Fait à Pont-Audemer, le 05 décembre 2023,

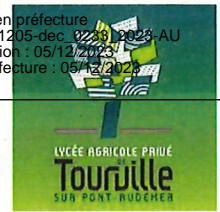
Le Maire



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20231205-dec_0233_2023-AU
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023



Entre les soussignés

La VILLE de Pont Audemer,

Représentée par Alexis DARMOIS, le Maire, 2 place de Verdun 27500 Pont-Audemer,

Et

Le Lycée Agricole privé (LAP) de Tourville sur Pont Audemer, 1711 Route de Lisieux, 27500 Tourville sur Pont Audemer, représentée par Madame LIEVENS Guylaine, cheffe d'Etablissement,

Il a été convenu ce qui suit :

La Mairie de Pont Audemer a sollicité le LAP pour participer aux animations des fêtes de Noël organisées par ses services.

ARTICLE 1 : OBJET

Il est demandé au LAP de proposer des ateliers pour les enfants en lien avec la période de Noël. La découverte et la vente des produits du lycée sont aussi autorisées.

Le LAP a choisi

- Un atelier de décoration de donuts
- Un atelier de découverte du chocolat.

ARTICLE 2 : LIEU, JOUR ET HORAIRES

Ces animations se dérouleront sous un barnum aux abords de la Médiathèque à Pont Audemer 27500, le jeudi 7 décembre 2023 de 16H à 18H. La mise en place se fera à partir de 15H et la désinstallation après 18H.

ARTICLE 3 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

- La Mairie de Pont Audemer met à disposition :
Un barnum
Un réfrigérateur (équipement au sein de la médiathèque)
3 tables
Un enrouleur
Des chaises
Le LAP sera tenu responsable de tout dommage résultant de l'utilisation par les élèves ou le personnel accompagnant du LAP des équipements mis à disposition par la mairie de Pont-Audemer
- Le LAP amènera son matériel pédagogique.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT

Les élèves présents lors de ces ateliers seront encadrés par des enseignants (planning selon jours en annexe).

Cette activité extérieure constitue un support pédagogique et fait partie intégrante de l'enseignement.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

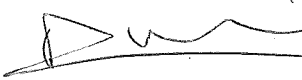
La cheffe d'établissement a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée de cette activité

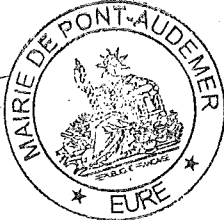
Fait à Pont-Audemer

Le Jeudi 09 novembre 2023,

La Ville de Pont Audemer
Le Maire

La cheffe d'Etablissement


Alexis DARMOIS



Visa des enseignants